

## POSTE A SUJETIONS PARTICULIERES

### CONSEILLER PEDAGOGIQUE FORMATION AUPRES DE L'ADJOINT AU DIRECTEUR ACADEMIQUE POUR LE PREMIER DEGRÉ

Ce poste est placé auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale adjoint essentiellement pour faciliter la mise en œuvre de la politique de formation dans le département.

#### **Conditions requises :**

Être titulaire du CAFIPEMF.

#### - Compétences et qualités recherchées :

- Très bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur...), applications métier (M@gistère...), compétences administratives
- Qualité d'analyse des situations et organisation dans le travail,
- Capacités relationnelles et aptitude à travailler en équipe
- Compétences d'analyse et de synthèse
- Adaptabilité
- Disponibilité
- Initiative et créativité

**Missions :** sous l'autorité de l'Adjoint à la directrice académique en charge du 1er degré

#### - Élaboration du plan de formation :

- Préparation du plan départemental de formation continue en relation avec les différents partenaires de la DSDEN, des services de la délégation académique à la formation et de l'INSPE (opérateur départemental),
- Suivi des actions de formation (formateurs, stagiaires, contenus, évaluation, remplacement)
- Suivi du plan de formation départemental (réalisation, efficience)
- Organisation et suivi du continuum (L3-T3) des étudiants/enseignants en lien avec l'INSPE.

#### - Formation :

- Organisation et participation comme formateur à des actions destinées à des publics particuliers (préparation CAFIPEMF, CRPE, directeurs d'école, PE stagiaires) en lien notamment avec les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription,
- Intervention dans des actions à caractère départemental,
- Participation à la formation de PE stagiaires, des T1, T2,
- Organisation et participation à des formations de formateurs,
- Expérimentation de situations pédagogiques dans les classes.

#### - Coordination pédagogique pour certains dossiers départementaux :

- Mise en œuvre des différentes demandes institutionnelles,
- Examens et concours : sujets, dossiers, organisation et participation jurys concours,
- Coordination des équipes de suivi des PE stagiaires.

#### - Référent(e) pour les directrices et les directeurs d'école

Le référent pour les directeurs a un rôle de personne ressource auprès des acteurs à différents niveaux (circonscriptions, écoles). Il participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental.

La mission permet :

- d'assurer le lien avec les directeurs d'école, sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur académique en charge du premier degré

**Situation administrative :**

- Conditions d'exercice :

- Rattachement administratif auprès de l'A-DASEN,
- Lieu principal d'exercice : DSDEN,
- Durée : trois ans sont nécessaires pour assurer la continuité et la pérennité du service
- Nomination : à titre définitif
- Déplacements à prévoir dans le département.